

INFECTIONS
RESPIRATOIRES

JUIN 2023

MÉTHODES

SIGNALEMENT DES ÉPISODES DE CAS
GROUPÉS D'INFECTION RESPIRATOIRE AIGÜE
(IRA) DANS LES ÉTABLISSEMENTS
MÉDICO-SOCIAUX (EMS)

Guide pour les établissements

Ce guide méthodologique est une aide destinée aux établissements médico-sociaux pour le signalement des épisodes de cas groupés d'infections respiratoire aiguës (IRA) survenus dans leurs établissements.

Il pourra être mis à jour en fonction des expériences et commentaires, de la parution de recommandations ou de l'évolution réglementaire.

SOMMAIRE

Contexte	3
Quels établissements sont concernés par la surveillance ?	7
À quel moment signaler ?	7
Quels événements signaler ?	8
Schéma des étapes du signalement.....	9
Comment signaler un nouvel épisode ?	10
Quand clore un épisode ?	15
Comment clore un épisode ?	15
Rôle des institutions et circuit du signalement.....	16
Protection des données à caractère personnel	17
Annexe 1	18
Annexe 2.....	20

Citation suggérée : Santé publique France. Signalement des épisodes de cas groupés d'infection respiratoire aiguë (IRA) dans les établissements médico-sociaux (EMS). Guide pour les établissements. Saint-Maurice : Santé publique France : juin 2023. 24 p. Disponible à partir de l'URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/documents/guide/signalement-des-episodes-de-cas-groupes-d-infection-respiratoire-aigue-ira-dans-les-etablissements-medico-sociaux-ems-.guide-pour-les-etablis>

ISSN : 2647-4816 - ISBN-NET : 979-10-289-0859-1 - RÉALISÉ PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION, SANTÉ PUBLIQUE FRANCE - DÉPÔT LÉGAL : JUIN 2022

Abréviations

ACT	Appartement de coordination thérapeutique
ANS	Agence du numérique en santé
ARS	Agence régionale de santé
Bapu	bureau d'aide psychologique universitaire
Caarud	Centre Accueil/Accompagnement Rééducation Risques Usagers de Drogues
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
Cnil	Commission nationale de l'informatique et des libertés
Cpias	Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins
CRP	Centre de rééducation professionnelle
Csapa	Centre soins accompagnement prévention addictologie
DMSI	Département méthode et systèmes d'information
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EANM	Établissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées
EAM	Établissement d'accueil médicalisé tout ou partie pour personnes handicapées
EEAP	Établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés
Ehpa	Hébergement pour personnes âgées
Ehpad	Hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMH	Équipe mobile d'hygiène
EMS	Établissement médico-social
EOH	Équipe opérationnelle d'hygiène
ES	Établissement de santé
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESMS	Établissements sociaux et médico-sociaux
FAM	Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés
HCSP	Haut Conseil de la santé publique
HPH	Hébergement pour personnes en situation de handicap
IAS	Infections associées aux soins
IEM	Institut d'éducation motricité
IME	Institut médico-éducatifs
IRA	Infections respiratoires aiguës
ITEP	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques
LAM	Lits d'accueil médicalisés
LHSS	Lits halte soins santé
MAS	Maisons d'accueil spécialisées
MECS	Maisons d'enfants à caractère social
Repias	Réseau de prévention des infections associées aux soins
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SAAD	Service d'aide à domicile
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SPASAD	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (ex Ssiad et Ssad)

SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
UEROS	Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle
USLD	Unité de soins longue durée
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SSR	Soins de suite et de rééducation
SI-VIC	Système d'information Victimes
VRS	Virus respiratoire syncytial

Contexte

Afin de permettre le signalement et le suivi des cas groupés d'infections respiratoires aiguës (IRA) dans les établissements médico-sociaux (EMS), un nouveau dispositif de signalement dénommé VoozIRA+ a été mis en place. Ce dispositif repose sur un circuit de déclaration unique via le [Portail de signalement des événements sanitaires indésirables](#).

Ce dispositif remplace les deux anciens systèmes de surveillance suivants :

- 1) Le système d'information de suivi des cas groupés d'IRA en EMS, hors Covid-19 (VoozIRA), mis en place en septembre 2019 ;
- 2) Le système d'information de surveillance de la Covid-19 dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) (SurvESMS). Il s'agit d'un dispositif de signalement spécifique déployé en urgence fin mars 2020 dans un contexte de crise sanitaire ayant pour objectif le suivi des cas et des décès de Covid-19 en ESMS. Afin d'améliorer l'ergonomie de l'application, la qualité des données et l'harmonisation des indicateurs produits sur le territoire, une deuxième version a été mise en production le 19 mars 2021.

Ces applications ne doivent plus être utilisées pour signaler les nouveaux épisodes de Covid-19 ou d'IRA à partir du 20 juin 2023. Il est désormais demandé aux établissements de signaler uniquement les épisodes de cas groupés d'IRA, incluant la Covid-19, via le lien unique du nouvel outil VoozIRA+ sur le portail des signalements.

Fermeture des épisodes déclarés avant le 20 juin 2023 dans les anciens dispositifs :

- pour les épisodes de Covid-19 déclarés via l'outil SurvESMS, les questionnaires de fermeture devront être remplis directement sur cet outil qui restera encore disponible quelques semaines [ici](#).
- pour les épisodes de cas groupés d'IRA déclarés via le volet 1 de l'ancien dispositif IRA (VoozIRA) disponible sur le portail des signalements, les volets 2 (fermeture des épisodes) devront être remplis directement par les ARS.

Ce nouvel outil s'inscrit dans une approche plus large d'alerte, d'aide à la gestion et de surveillance épidémiologique des cas groupés d'IRA en EMS et a pour objectifs :

- d'alerter, par la détection rapide au sein d'un établissement, de la survenue de cas groupés de personnes présentant une IRA parmi les résidents et le personnel dans le but de mettre en place des mesures de gestion adaptées ;
- de simplifier la procédure de signalement par les EMS. Seuls les épisodes de cas groupés d'IRA, Covid-19 comprise, doivent faire l'objet d'un signalement avec une déclaration en deux étapes : ouverture et fermeture de l'épisode ;
- de recueillir les informations nécessaires pour aider à la gestion des épisodes de cas groupés d'IRA dans les EMS ;
- de permettre la surveillance épidémiologique nationale et régionale des épisodes de cas groupés d'IRA au sein des EMS, établissements hébergeant des sujets particulièrement vulnérables aux IRA.

Le signalement doit permettre aux établissements de bénéficier d'une évaluation de la situation sanitaire en concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS), avec, si nécessaire, le soutien du Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) pour l'expertise en hygiène et la mise en place des mesures de gestion. Santé publique France intervient, si besoin au niveau régional, en appui à la gestion de ces

épisodes en apportant leur expertise épidémiologique et le cas échéant, en réalisant des investigations épidémiologiques complémentaires.

Le signalement contribue également à la surveillance épidémiologique régionale et nationale pour évaluer les répercussions des épidémies d'IRA dans les EMS, pouvant conduire à une adaptation des recommandations et des mesures de santé publique à ces niveaux géographiques.

Quels établissements sont concernés par la surveillance ?

Tous les **EMS disposant de places d'hébergement pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap** (quel que soit le statut, privé ou public, autonome, associatif ou rattaché à un établissement de santé [ES]) sont concernés par le dispositif (cf. liste indicative des catégories d'établissement concernées ou non par la surveillance en **Annexe 1** : page 18) :

- Hébergement pour personnes âgées (Ehpa) : Ehpad et autres Ehpa, résidences autonomie, résidences seniors.
- Hébergement pour personnes en situation de handicap (HPH) : MAS, FAM, IME, autres établissements pour enfants (ITEP, EEAP, IEM, Instituts pour déficient auditifs et visuels), autres établissements pour adultes (foyer de vie, foyer d'hébergement).

Les **établissements avec service d'hébergement mais exclusivement sociaux** (ex : centres départementaux de l'enfance, foyers de l'enfance, Csapa avec hébergement, ACT...), considérés comme étant moins susceptibles de signaler des formes graves d'IRA, **ne font plus partie du champ de cette surveillance**.

Les **établissements sans place d'hébergement ne font pas partie du champ de la surveillance** (SSIAD, établissement d'accueil de jour...).

À noter que les USLD et SSR, catégories intégrées aux établissements de santé, ne sont pas ciblés par la surveillance en EMS via le portail de signalements. La démarche de déclaration pour les cas de Covid-19 en établissements de santé suit d'autres modalités de signalement via d'autres dispositifs :

- Pour les cas de Covid-19 parmi les **patients hospitalisés**, une déclaration par la plateforme web **SI-VIC (Système d'information victimes)** est réalisée par l'établissement de santé pour assurer un suivi en temps réel de l'impact sur l'offre de soins.
- Lorsque le mode de contamination **nosocomial** est suspecté, que ce soit pour un **patient ou un professionnel**, une déclaration est effectuée sur l'outil **e-SIN**, outil d'alerte et de gestion, via son équipe opérationnelle d'hygiène.

À quel moment signaler ?

Signaler dès la survenue d'au moins **trois cas d'IRA parmi les résidents** en quatre jours (définition d'un cas d'IRA ci-dessous).

Cette situation correspond à l'apparition d'un **épisode de cas groupés d'IRA** survenant dans votre établissement.

La date de **début de l'épisode** est celle de l'apparition des premiers symptômes chez le premier cas résident.

Les cas d'IRA parmi le personnel de l'établissement doivent également être renseignés au moment de l'ouverture et de la fermeture de l'épisode, mais **ils n'interviennent pas** dans le décompte des cas qui conduit au signalement.

Un établissement doit signaler un nouvel épisode seulement si l'épisode précédent a été fermé.

Quels événements signaler ?

Définition d'un cas d'IRA : toute personne chez qui a été constatée la survenue **récente d'au moins un signe général** évocateur d'infection **et d'au moins un signe fonctionnel ou physique d'atteinte respiratoire basse** (tableau 1) **ou** d'une infection respiratoire biologiquement confirmée.

Tableau 1. Symptômes de suspicion d'IRA*

Symptômes généraux (au moins un signe)	Symptômes respiratoires (au moins un signe)
Fièvre	Mal de gorge
Frissons	Rhinorrhée (« rhume »)
Sueurs	Toux
Arthralgies	Dyspnée (essoufflement)
Myalgies	Douleur thoracique
Céphalées	Sifflement
Fatigue	Signes auscultatoires récents diffus ou en foyer

*Adapté du rapport du [HCSP](#), juillet 2012

Chez la personne âgée, il est utile de rappeler qu'il faut penser à une IRA basse devant des signes peu spécifiques (état confusionnel, altération de l'état général, somnolence...) (avis du [HCSP](#) 2012).

Le Haut Conseil de la santé publique rappelle également, dans son [avis du 20 avril 2020](#), que lors d'une suspicion de Covid-19 chez une personne âgée, outre des signes infectieux (fièvre, frissons) et des signes classiques des infections respiratoires, certaines manifestations cliniques de survenue brutale, constituent des éléments d'orientation diagnostique du Covid-19 en contexte épidémique.

Ces signes et manifestations cliniques sont rapportés dans le tableau 2.

Tableau 2. Signes cliniques d'orientation diagnostique d'une IRA chez le sujet âgé

Manifestations cliniques brutales
Altération de l'état général
Chutes répétées
Apparition ou aggravation de troubles cognitifs
Syndrome confusionnel
Diarrhée
Décompensation d'une pathologie antérieure

Toute personne répondant à la définition d'un cas d'IRA, parmi les résidents ou les membres du personnel de l'établissement, devra être comptabilisée dans l'épisode de cas groupés.

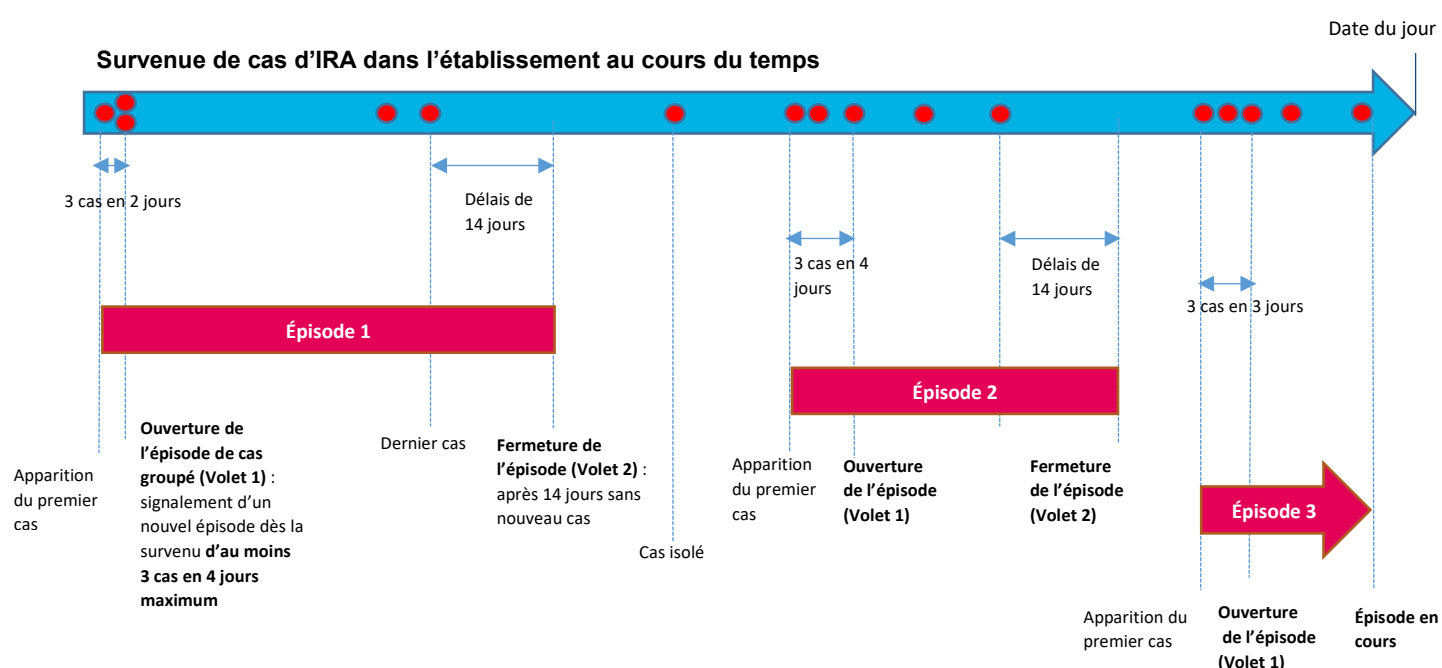
En présence de cas groupés d'IRA, il est rappelé l'importance de mener des recherches étiologiques conformément aux recommandations en vigueur.

Schéma des étapes du signalement

Le signalement d'un nouvel épisode d'IRA se fait en deux étapes :

- **Ouverture de l'épisode (Volet 1) :** le questionnaire du volet 1 doit être rempli au moment du signalement initial et dès la survenue de trois cas chez les résidents en quatre jours.
- **Fermeture de l'épisode (Volet 2) :** ce questionnaire est à remplir au moment de la fermeture du signalement, 14 jours après la date de survenue du dernier cas (Figure 1). Un établissement doit signaler un nouvel épisode seulement si l'épisode précédent a été fermé.

Figure 1. Signalement des épisodes de cas groupés d'IRA dans un EMS : ouverture et fermeture des épisodes



Comment signaler un nouvel épisode ?

Étape 1. Connectez-vous sur le portail national de signalement des événements sanitaires indésirables : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Remarque : l'application est compatible avec les principaux navigateurs (Firefox, Chrome, Edge, Opera, Safari, etc.) à l'exception d'Internet Explorer.

Étape 2. Cliquez sur « **Signaler un événement indésirable** »

Signaler un évènement indésirable >

EN CAS D'URGENCE

Appelez le 15

EN CAS D'INTOXICATION

Contactez [le centre antipoison le plus proche](#).

Vous souhaitez porter une réclamation sur la qualité d'un soin ou d'une prise en charge ? [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

Étape 3. Choisissez « **Je suis un professionnel de santé** »

Merci de prendre le temps d'effectuer un signalement. Vous recevrez un email de confirmation à la fin.

Je suis un particulier

Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers, ...



Je suis un professionnel de santé

Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...



Je suis un autre professionnel

Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...



Étape 4. Choisissez « **Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue** »

Signaler un événement sanitaire indésirable

☐ Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

Les vigilances les plus signalées

Evènement indésirable associé à des soins

Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

Cybersécurité

Observatoire national des violences en santé (ONVS)

Étape 5. Cochez la case « **Infection respiratoire aiguë (IRA) - déclaration - 1^{re} partie** ».

Puis cliquer sur « Suivant » en bas de la page.

☒ **Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 1ère partie**

☐ Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 2ème partie

☐ Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie

☐ Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 2ème partie

☐ Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

Renseignez les informations sur le déclarant :

La catégorie d'établissement, profession de personne qui effectue le signalement : nom, téléphone, fax, mail

Veuillez choisir « **Établissement Médico-social** » dans la catégorie d'établissement.

Renseignez le nom de l'établissement **en toutes lettres** et si besoin ajoutez la commune ou le code postal. Le numéro Finess géographique va être automatiquement renseigné. Vous pouvez directement saisir le numéro Finess géographique dans le champ concerné.

Informations sur le déclarant

Catégorie * :

Profession :

Nom * :

Prénom :

Téléphone * : Le numéro doit être renseigné en toutes lettres (pas de sigle, ni d'abréviation) et sans apostrophe. Si besoin, ajoutez la commune ou le code postal

Adresse électronique * : Le courriel permettra de vous envoyer l'accusé de réception de votre déclaration

Fax :

Département de survenue * :

Nom de l'établissement ou de l'organisme * :

N° FINESS géographique de l'établissement * : Le nom doit être renseigné en toutes lettres (pas de sigle, ni d'abréviation) et sans apostrophe. Si besoin, ajoutez la commune ou le code postal

Important : Afin de garantir un traitement correct de votre signalement, il est impératif de fournir le numéro Finess géographique exact de votre établissement médico-social. Si votre établissement est rattaché à un centre de santé ou à un hôpital, veuillez renseigner le numéro Finess géographique de votre établissement et non celui de l'hôpital.

Renseignez la partie « **Caractéristiques de l'établissement** » :

Indiquez si votre établissement est rattaché à un établissement de santé. Précisez le nom de l'établissement de santé auquel votre établissement est affilié si c'est le cas.

Indiquez si votre établissement a passé une convention avec une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) ou une équipe mobile d'hygiène (EMH).

Précisez le nombre total de résidents, le nombre total de membres du personnel et **parmi les personnels** présents dans l'établissement au moment de survenue du cluster.

Caractéristiques de l'établissement

Etablissement rattaché à un établissement de santé * : ☒ Oui ☐ Non

Lequel * :

Convention avec une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) ou une Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) * : ☒ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Nom de l'EOH/OMH :

L'EOH/EMH a-t-elle été informée de l'épidémie en cours ? : ☐ Oui ☐ Non

Date d'intervention :

Nombre total de résidents * :

Nombre total de membres du personnel * :

Complétez la partie « **Situation lors du signalement de l'épisode** »

Parmi les **résidents (puis les membres du personnel)** présents dans l'établissement au moment de l'épisode, renseignez :

- Le **nombre cumulé de malades chez les résidents (puis parmi le personnel)** depuis le début de l'épisode.
- Dont le **nombre cumulé de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés** depuis le début de l'épisode. L'IRA est le motif principal de l'hospitalisation ou y a contribué.
- Dont le **nombre cumulé de personnes décédées** (dans l'établissement de santé ou dans l'EMS) depuis le début de l'épisode. L'IRA a directement provoqué ou contribué au décès.

 **Situation lors du signalement de l'épisode**

Date du début des signes du premier cas chez les résidents * :

Date de début des signes du dernier cas observé chez les résidents (avant le signalement) :

Nom de l'unité, secteur ou service :

Chez les résidents

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode * :

Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode * :

Dont nombre de personnes décédées (à l'ES et dans l'EMS) depuis le début de l'épisode * :

Tableau clinique des résidents depuis le début de l'épisode

Plus de 50% des malades présentent de la toux : ☐ Oui ☐ Non

Plus de 50% des malades présentent de la fièvre : ☐ Oui ☐ Non

Chez les membres du personnel

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode :

Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode :

Dont nombre de personnes décédées depuis le début de l'épisode :

Présence de critères de sévérité chez les résidents : ☐ 3 décès en moins de 8 jours
☐ 5 nouveaux cas ou plus dans la même journée
☐ Absence de diminution du nombre de nouveaux cas dans la semaine suivant la mise en place des mesures de contrôle

Dans la partie « **Recherche étiologique** » :

Si au moins un test diagnostic a été réalisé ou est en cours, indiquez le nombre cumulé de tests réalisés et le nombre de tests positifs (et le sous-type si besoin) pour chaque étiologie recherchée depuis le début de l'épisode.

À la fin de cette partie concernant l'étiologie retenue, cochez l'étiologie qui est la **cause principale** de l'épisode de cas groupés observé dans votre établissement. Si **plusieurs épisodes** de cas groupés liés à différentes étiologies, cocher les étiologies retenues responsables de ces cas groupés.

Recherches étiologiques

Des tests de diagnostic ont-ils été réalisés ou sont en cours ? *

☒ Oui ☐ Non

GRIPPE

Recherche de la grippe ? *

☒ Oui ☐ Non

Nombre cumulé de tests réalisés depuis le début de l'épisode *

Nombre cumulé de tests positifs depuis le début de l'épisode *

Type/Sous-type/Variant :

☐ A non sous-typé
☐ A(H1N1)pm09
☐ AH3N2
☐ B
☐ Autres virus grippaux

COVID-19

Recherche de la Covid-19 ? *

☒ Oui ☐ Non

VRS

Recherche du VRS ? *

☒ Oui ☐ Non

Nombre cumulé de tests réalisés depuis le début de l'épisode *

Nombre cumulé de tests positifs depuis le début de l'épisode *

Type/Sous-type/Variant :

AUTRES VIRUS RESPIRATOIRES

Recherche d'autres virus respiratoires ? *

☒ Oui ☐ Non

Nombre cumulé de tests réalisés depuis le début de l'épisode *

Nombre cumulé de tests positifs depuis le début de l'épisode *

Type/Sous-type/Variant :

RECHERCHES BACTERIENNES

Recherches bactériennes ? *

☒ Oui ☐ Non

Nombre cumulé de tests réalisés depuis le début de l'épisode *

Nombre cumulé de tests positifs depuis le début de l'épisode *

Type/Sous-type/Variant :

Etiologie(s) retenue(s) *

☐ Grippe
☐ COVID-19
☐ VRS
☐ Autres virus respiratoires
☐ Infections bactériennes
☐ Etiologie encore inconnue

Vous pouvez cocher plusieurs cases

Pour informer sur vos besoins liés à la mise en place des mesures de gestion, vous pouvez compléter la partie « **Mesures de gestion** ». Vous pouvez vous aider de la [check liste proposée par le Repias](#).

Mesures de contrôle et de gestion

Mise en place de mesures de contrôle ? Oui ☐ Non

Précautions standard ? : Oui ☐ Non

Date de mise en place :

Précautions de type "gouttelettes" ? : ☐ Oui ☐ Non

Limitation des déplacements des malades ? : ☐ Oui ☐ Non

Arrêt ou limitation des activités collectives ? : ☐ Oui ☐ Non

Informations des visiteurs et intervenants extérieurs ? : ☐ Oui ☐ Non

Autres mesures éventuelles ? : Oui ☐ Non

Précisez :

Date de mise en place :

Estimez-vous avoir besoin d'un appui pour l'investigation ou la gestion de l'épisode ? Oui ☐ Non

Pour quelles raisons ? :

Commentaires sur la gestion de l'épisode :

Vous pouvez vous aider de la [check-list](#) proposée par le Repias

Respect strict de l'hygiène des mains (personnel/résidents/usagers/visiteurs) avec Produits Hydro-Alcooliques (PHA) Cliquez [ici](#) pour plus d'informations

Port du masque chirurgical dès l'entrée dans la chambre par le personnel et/ou le visiteur. Port du masque chirurgical par le patient lorsqu'il sort de sa chambre. Patient en chambre individuelle ou en secteur géographique dédié. Cliquez [ici](#) pour plus d'informations

Suspension des admissions, suspension des visites, etc.

Ressources humaines, équipements, conseils...

Renseignez le **nombre de résidents et de personnels vaccinés contre la Covid-19 et contre la grippe** au moment de la déclaration selon le [schéma en vigueur](#).

À noter que : À la fin de votre signalement (volet 1), vous recevrez un numéro de référence (17 chiffres) associé à votre déclaration, ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'Agence régionale de santé qui traitera votre signalement.

Il faudra enregistrer le numéro de référence pour pouvoir remplir le formulaire de fermeture du signalement.

Une fois enregistré, le déclarant **ne peut plus revenir** sur sa déclaration. En effet, la déclaration a été directement transmise à l'Agence régionale de santé concernée et tous les changements doivent être réalisés sur le volet de fermeture.

Vaccination

Chez les résidents

Nombre de personnes ayant reçu un schéma vaccinal complet contre la COVID-19, selon le schéma en vigueur :

Nombre de personnes vaccinées contre la grippe pour cette saison :

Chez les membres du personnel

Nombre de personnes ayant reçu un schéma vaccinal complet contre la COVID-19, selon le schéma en vigueur :

Nombre de personnes vaccinées contre la grippe pour cette saison :

Quand clore un épisode ?

Un épisode de cas groupé d'IRA doit être clos s'il s'est écoulé **au moins quatorze jours depuis la survenue du dernier cas dans l'établissement**.

C'est donc uniquement après **quatorze jours sans nouveau cas** que le volet 2 doit être complété par l'établissement.

Comment clore un épisode ?

Pour clore un épisode, il est nécessaire de renseigner le volet 2 sur le portail de signalement.

Toujours *via* le portail national de signalement des événements sanitaires indésirables cochez la case « **Infection respiratoire aiguë (IRA) - 2^e partie** » puis cliquer sur « **Suivant** » en bas de la page.

- ☐ Infection Respiratoire Aiguë (IRA) - déclaration - 1ère partie
- ☒ Infection Respiratoire Aiguë (IRA) - déclaration - 2ème partie
- ☐ Gastroentérite Aiguë (GEA) - déclaration - 1ère partie
- ☐ Gastroentérite Aiguë (GEA) - déclaration - 2ème partie
- ☐ Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

Il faut ici saisir le numéro de référence du premier volet de déclaration (17 chiffres). Vous pouvez également trouver cette référence sur le volet 1 de votre signalement.

Afin de compléter le bilan final, renseignez la date de fermeture de l'épisode et le nombre **cumulé** de cas, hospitalisation et décès depuis le **début de l'épisode jusqu'à la date de fermeture**.

Attention : Aucun cas ne doit être retranché du décompte (quelle que soit l'évolution du cas : sortie d'hospitalisation, décès, guérison...). Tous les chiffres qui sont renseignés sur l'application sont des nombres **cumulés** de cas d'hospitalisation et de décès.

Bilan final à la clôture de l'épisode

Date du bilan final * :

Date de début des signes du dernier cas chez les résidents :

Chez les résidents

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode * :

Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode * :

Dont nombre de personnes décédées (à l'ES et dans l'EMS) depuis le début de l'épisode * :

Nombre de secteurs/unités/services concernés :

Chez les membres du personnel

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode :

Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode :

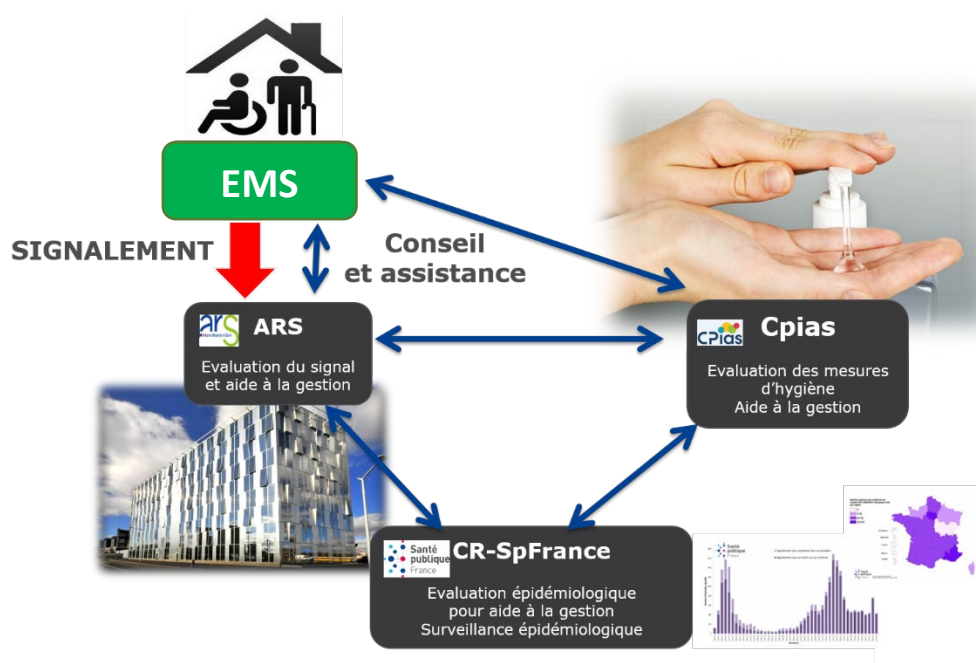
Dont nombre de personnes décédées depuis le début de l'épisode :

Rôle des institutions et circuit du signalement

Les établissements signalent les épisodes de cas groupés d'IRA survenus chez leurs résidents et leur personnel sur le portail national de signalement des événements sanitaires indésirables. Lors du signalement initial, les établissements informent de la présence de critères de gravité chez les résidents ainsi que de la mise en place d'éventuelles mesures de contrôle et de gestion. En outre, ils expriment leur besoin de soutien pour l'investigation ou la gestion de l'épisode. Ces éléments permettent aux établissements de bénéficier d'une évaluation de la situation en concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS) avec, si nécessaire, la participation du Centre régional d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) pour la mise en place des mesures correctrices et l'expertise en hygiène. Santé publique France en région intervient, si besoin, en appui à la gestion de ces épisodes en apportant son expertise épidémiologique et le cas échéant, en réalisant des investigations épidémiologiques complémentaires (Figure 2). En particulier, les EMS ont la possibilité de demander un appui extérieur aux acteurs régionaux (ARS, CPias) pour la gestion des épisodes de cas groupés d'IRA survenus dans leur établissement.

Santé publique France produit des indicateurs et des outils pour l'information des acteurs régionaux sur la situation épidémiologique en régions et dans les départements.

Figure 2. Circuit du signalement et rôle des acteurs en région de la surveillance et de la gestion des épisodes de cas groupés d'IRA en établissements médico-sociaux (EMS)



Protection des données à caractère personnel

Le signalement des IRA nécessite le traitement des données d'identification du déclarant.

Ce traitement de données à caractère personnel est effectué à des fins d'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1.e RGPD), sous la responsabilité :

- des ARS pour la finalité de gestion de ces cas ;
- de Santé publique France pour la finalité de surveillance

L'Agence du numérique en santé (ANS) est responsable du traitement des données à caractère personnel réalisé sur le portail de signalement : [Portail de signalement des événements sanitaires indésirables \(social-sante.gouv.fr\)](https://social-sante.gouv.fr/)

Les données d'identification du déclarant sont conservées pour la durée nécessaire à l'exercice de la mission.

Pour la surveillance, ces données personnelles sont conservées pendant un an au maximum après la clôture de l'épisode. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de limitation qu'elles peuvent exercer auprès :

- dpo@santepubliquefrance.fr (pour la surveillance, indiquer surveillance IRA) ;
- du délégué à la protection des données de l'ARS dont elle relève pour la gestion des cas.

Si la personne estime que les droits sur ses données ne sont pas respectés, elle peut déposer plainte auprès de la Cnil.

Annexe 1. Liste des établissements concernés ou non par la surveillance des cas groupés d'IRA en EMS

Le tableau suivant présente une **liste indicative** établie à partir de la liste fonctionnelle des catégories d'établissement du 27 avril 2020 de la Drees/DMSI. Certains établissements d'une même catégorie d'établissements disposent de place d'hébergement, d'autres non. En cas de doute sur l'éligibilité d'un établissement à la surveillance, la définition page 7 prévaut, à savoir : **sont éligibles uniquement les établissements médico-sociaux destinés aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant de places d'hébergement.**

A) Établissements éligibles à la surveillance des cas groupés d'IRA en EMS

Catégorie d'établissement	Code
Établissements et services pour personnes âgées	4400
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa)	4401
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)	4401
Résidences autonomie	4401
Établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	4100
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés (EEAP)	4101
Instituts médico-éducatifs (IME)	4101
Jardins d'enfants spécialisés	4101
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	4102
Établissements pour déficients moteurs – Instituts d'éducation motricité (IEM)	4103
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	4104
Instituts pour déficients visuels	4104
Établissements pour déficients auditifs	4104
Foyer d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés	4105
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	4105
Établissements et services pour adultes handicapés	4300
Foyer hébergement adultes handicapés	4301
Établissements d'accueil médicalisé tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	4301
Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	4301
Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	4301
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	4301
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	4301
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	4301
Foyer de vie pour adultes handicapés	4301

B) Établissements non éligibles à la surveillance des cas groupés d'IRA en EMS

Catégorie d'établissement	Code
Établissements et services pour personnes âgées	4400
Centres de jour (pour personnes handicapées)	4402
Établissement expérimental pour personnes âgées	4404
Établissements hospitaliers	1100
Établissement/Unité de soins longue durée (USLD)	1109
Établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée	4100
Services à domicile ou ambulatoires pour handicapés (SESSAD, CMPP, CAMSP, BAPU)	4106
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	4107
Établissements et services pour adultes handicapés	4300
Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	4301
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	4302
Centres de réorientation pour adultes handicapés	4303
Centres de rééducation professionnelle (CRP)	4303
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	4305
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah)	4305
Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros)	4609
Établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance	4500
Établissements de l'aide sociale à l'enfance (Foyer de l'enfance, Centres départementaux de l'enfance)	4501
Maisons d'enfants à caractère social (MECS)	4501
Établissements et services du ministère de la justice pour mineurs	4502
Services concourant à la protection de l'enfance	4503
Établissements expérimentaux en faveur de l'enfance protégée	4504
Autres : Établissements Accueil, Hébergement, Réadaptation et Services	4600
Établissements pour adultes et familles en difficulté	4601
Autres Établissements sociaux d'hébergement et d'accueil	4602
Établissements expérimentaux en faveur des adultes	4603
Lits d'accueil médicalisés (LAM)	4604
Lits halte soins santé (LHSS)	4604
Centre soins accompagnement prévention addictologie (Csapa) avec hébergement	4604
Appartement de coordination thérapeutique (ACT)	4604
Centre Accueil/Accompagnement Rééducation Risques Usagers de drogues (Caarud)	4604
Établissements et services multi-clientèles (Spasad, Ssiad, SAAD)	4605
Centre de ressources	4606
Logements en structure collective	4607

Annexe 2. Questionnaire de signalements de cas groupés d'infections respiratoires aiguës (IRA) dans les EMS

BILAN INITIAL (VOLET 1)

❖ INFORMATIONS SUR LE DÉCLARANT

Informations relatives à la personne qui effectue le signalement

Nom* : *texte* Fonction : *texte*
Tél.* : *texte* Adresse Mail* : *texte*.....

❖ CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement* *raison sociale*.....

Département* : ____ *liste déroulante* ____

N° FINESS de l'établissement (FINESS géographique)* : *pré rempli si identification par FINESS géographique*.....

Établissement rattaché à un établissement de santé* : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, nom de l'établissement de santé* : *texte*.....

Établissement avec une convention avec une Équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) ou une Équipe mobile d'hygiène (EMH)* : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Si oui, nom de l'EOH/EMH : *texte*.....

Si oui, date d'intervention : .. / .. /

Si convention existante avec une EOH/EMH, celle-ci a-t-elle été informée de l'épidémie en cours ? ☐ Oui ☐ Non

Nombre total de résidents * :	Nombre total de membres du personnel * :
-------------------------------------	--

❖ SITUATION LORS DU SIGNALEMENT DE L'ÉPISODE

Date du début des signes du premier cas chez les résidents* : __ / __ / ____

Date de début des signes du dernier cas observé chez les résidents (avant le signalement) : __ / __ / ____

Nom de l'unité, secteur ou service : *texte*

Chez les résidents* :

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode*	
Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode*	
Dont nombre de personnes décédées (à l'ES et dans l'EMS) depuis le début de l'épisode *	

Tableau clinique des résidents depuis le début de l'épisode :

Plus de 50 % des malades présentent de la toux	☐ Oui ☐ Non
Plus de 50 % des malades présentent de la fièvre (>38 °C)	☐ Oui ☐ Non

Chez les membres du personnel :

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode	
Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode	
Dont nombre de personnes décédées (à l'ES et dans l'EMS) depuis le début de l'épisode	

Présence de critères de sévérité chez les résidents :

3 décès en moins de 8 jours	☐ Oui ☐ Non
5 nouveaux cas ou plus dans la même journée	☐ Oui ☐ Non
Absence de diminution du nombre de nouveaux cas dans la semaine suivant la mise en place des mesures de contrôle	☐ Oui ☐ Non

Nous vous recommandons d'utiliser le fichier suivant pour réaliser la courbe épidémique.

Celle-ci vous sera probablement demandée par l'EOH/EMH ou ARS.

Voir le document « [Guide d'utilisation de la fiche de surveillance des cas groupés d'IRA dans les établissements médico-sociaux \(EMS\)](#) sur le site de Santé publique France¹.

❖ **RECHERCHES ÉTIOLOGIQUES**

Des tests de diagnostic ont-ils été réalisés ou sont en cours* : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquels* :

Agent pathogène recherché*	Recherche effectuée*	Nombre de tests réalisés cumulé depuis le début de l'épisode*	Nombre de tests positifs cumulé depuis le début de l'épisode*	Type/Sous-type /Variant
Grippe	☐ Oui ☐ Non			☐ A non sous-typé ☐ A(H1N1) _{pm09} ☐ AH3N2 ☐ B ☐ Autres virus grippaux : ...texte*...
Covid-19	☐ Oui ☐ Non			...texte...
VRS	☐ Oui ☐ Non			...texte...
Autres virus respiratoires	☐ Oui ☐ Non			...texte...
Recherches bactériennes	☐ Oui ☐ Non			...texte...

Étiologie(s) retenue(s) * : ☐ Grippe ☐ Covid-19 ☐ VRS ☐ Autres virus respiratoires

☐ Infections bactériennes ☐ Étiologie encore inconnue ☐ Aucune / ☐ Grippe ☐ Covid-19 ☐ VRS

☐ Autres virus respiratoires ☐ Infections bactériennes

Agent pathogène émergent :texte

❖ **TRAITEMENT ANTIVIRAL - PROPHYLAXIE**

Si grippe, traitement antiviral des cas résidents : ☐ Oui ☐ Non

Si grippe, prophylaxie antivirale des contacts à risque résidents : ☐ Oui ☐ Non

Si Covid-19, traitement antiviral des cas résidents : ☐ Oui ☐ Non

Si Covid-19, prophylaxie antivirale des contacts à risque résidents : ☐ Oui ☐ Non

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/articles/surveillance-des-episodes-de-cas-groupes-d-infections-respiratoires-aigues-ira-dans-les-etablissements-medico-sociaux/documents/fiche-surveillance-ira>

❖ MESURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION

Mesures prises dans l'établissement		Date de mise en place
Précautions standards	☐ Oui ☐ Non	__ / __ / ____
Précautions de type « gouttelettes » <i>Si oui, précisez ...texte...</i>	☐ Oui ☐ Non	__ / __ / ____
Limitation des déplacements des malades	☐ Oui ☐ Non	__ / __ / ____
Arrêt ou limitation des activités collectives	☐ Oui ☐ Non	__ / __ / ____
Traitement antiviral en préventif et/ou préemptif dans un délai de 48 heures dès l'identification de cas groupés ?	☐ Oui ☐ Non	__ / __ / ____
Informations des visiteurs et intervenants extérieurs	☐ Oui ☐ Non	__ / __ / ____
Autres mesures éventuelles (suspension des admissions, suspension des visites, etc.) Précisez : <i>texte</i>	☐ Oui ☐ Non	__ / __ / ____

Vous pouvez vous aider de la check-list proposée par le Repias².

Estimez-vous avoir besoin d'un appui pour l'investigation ou la gestion de l'épisode*?

☐ Oui ☐ Non

Pour quelles raisons ? ...*texte*...

(Ressources humaines, d'équipements, conseils...)

Commentaire sur la gestion de l'épisode : ...*texte*...

❖ VACCINATION

	Chez les résidents	Chez les membres du personnel
Nombre de personnes ayant reçu un schéma vaccinal complet contre la Covid-19, selon le schéma en vigueur		
Nombre de personnes vaccinées contre la grippe pour cette saison :		

² Check-list EPIDEHPAD : https://antibioresistance.fr/prevention_infections

BILAN FINAL (VOLET 2)

❖ IDENTIFICATION

Numéro d'identification (numéro PSI)* : 17 chiffres.....

❖ BILAN FINAL A LA CLÔTURE DE L'ÉPISODE

Date du bilan final* : __ / __ / ____

Date de début des signes du dernier cas chez les résidents : __ / __ / ____

Chez les résidents* :

Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode*	
Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode*	
Dont nombre de personnes décédées (à l'ES et dans l'EMS) depuis le début de l'épisode*	

Nombre de secteurs / unités / services concernés : *nombre*

Chez les membres du personnel :

Nombre de malades depuis le début de l'épisode	
Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode	
Dont nombre de personnes décédées (à l'ES et dans l'EMS) depuis le début de l'épisode	

❖ RECHERCHES ÉTIOLOGIQUES

Des tests de diagnostic ont-ils été réalisés depuis le début de l'épisode* : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquels* :

Agent pathogène recherché*	Recherche effectuée*	Nombre de tests réalisés*	Nombre de tests positifs*	Type/ sous-type /Variant
Grippe	☐ Oui ☐ Non			☐ A non sous-typé ☐ A(H1N1) _{pm09} ☐ AH3N2 ☐ B ☐ Autres virus grippaux : ... <i>texte</i> ...
Covid-19	☐ Oui ☐ Non			... <i>texte</i> ...
VRS	☐ Oui ☐ Non			... <i>texte</i> ...
Autres virus respiratoires	☐ Oui ☐ Non			... <i>texte</i> ...
Recherches bactériennes	☐ Oui ☐ Non			... <i>texte</i> ...

Étiologie(s) retenue(s) * : ☐ Grippe ☐ Covid-19 ☐ VRS ☐ Autres virus respiratoires ☐ Infections bactériennes
☐ Aucune / ☐ Grippe ☐ Covid-19 ☐ VRS ☐ Autres virus respiratoires ☐ Infections bactériennes

❖ GESTION DE L'ÉPIDÉMIE

Avez-vous reçu un appui pour l'investigation ou la gestion de cet épisode* ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, par qui : ☐ ARS : Agence régionale de santé ☐ CPIAS : Centre d'appui pour la prévention des IAS ☐
EMH : Équipe Mobile d'hygiène ☐ EOH : Équipe opérationnelle d'hygiène ☐ Réseau local d'hygiène ☐ Cellules
en région de Santé publique France ☐ Autre

Si « Autre », précisez :*texte*.....

Commentaires sur la gestion de l'épisode : *texte*.....

Veuillez s'il vous plaît envoyer à votre ARS la courbe épidémiologique finale comportant le nom de
l'établissement et sa commune.
